



AFOA CANADA

Bâtir une communauté de professionnels

MESSAGE DE L'AUDITEUR À LA CLÔTURE DE LA VÉRIFICATION

Modèle de lettre

AFOA.CA





Première Nation XX
Boîte postale 1
[LIEU], CAN AIA OAO

31 juillet, ____

Au chef et au conseil de bande :

Rapport de l'auditeur indépendant

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Première Nation XX au 31 mars, ____ ainsi que les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. Ces états financiers comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars [année], les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la Première Nation XX. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les montants et les renseignements fournis dans les états financiers. Un audit comprend également l'appréciation des principes comptables utilisés et des estimations importantes faites par la direction, ainsi que l'évaluation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Fondement de l'opinion

Nous avons réalisé notre audit conformément aux normes d'audit généralement admises du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Première Nation XX, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Première Nation XX au 31 mars [année], ainsi que des états de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement admises permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Comptable professionnel agréé (CPA)

[Nom du cabinet d'audit]

Comptables professionnels agréés

[Ville, Province]

Date : [Date d'approbation par le conseil]